REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

Etaient présents: M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, M. DEBOUZY Julien, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

Etaient absents:

M. HASLE Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie, M. NEVEU Arnaud

A donné pouvoir :

Mme LEPAPE Nathalie à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Secrétaire de séance : Mme PICARD Yvette

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 NOVEMBRE ET DU 19 DECEMBRE 2016

Madame DESPREZ ne signe pas le compte rendu du 15 novembre car il indique nommément qu'elle avait voté contre l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal.

II - CCRM: Maintien au niveau communal de la compétence en matière de documents d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- S'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale, à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois,

III – INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE

Madame CLEMENT-LACAILLE présente le projet d'enterrer les colonnes d'apport volontaire sur le parking en face du cimetière chemin de l'Ardillat.

Le coût s'élève à 28 600 €. Reste à charge de la Commune 7792.50 € qui correspond aux frais de génie civil et déviation de réseaux.

M. SOUPIRON s'abstient car il considère que c'est cher et que le lieu est peu approprié. Il aurait été préférable d'enterrer les colonnes en Centre Bourg.

Adopté par 12 voix pour.

IV – AVENANT N° 6 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE ET L'ASSOCIATION SPA 41 DU LOIR ET CHER

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention entre la Commune de Mur de Sologne et l'Association SPA 41 du Loir et Cher.

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017.

La participation financière sera de 0.60 € par habitant soit 903 €

V – TARIF CAVE – URNE

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif comme suit :

Cave-urne:

Concession 15 ans : 250 € Concession 30 ans : 500 €

Mme DESPREZ demande le prix par rapport au Columbarium. Les tarifs sont identiques.

Il est précisé que les concessions cimetières classiques sont au prix de 148 € pour 30 ans et 229 € pour 50 ans.

Il est évoqué le problème de places au cimetière communal. Il faudra prévoir d'agrandir le cimetière dans un avenir proche.

VI - TICKETS RESTAURANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'attribuer au personnel communal des tickets restaurant selon la réglementation en vigueur. Il propose de fixer la participation de la Commune à 2 € ce qui correspondrait à 50% de la valeur du tickets.

Adopté par 12 voix pour.

Mme DESPREZ s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES

- Comice agricole de BILLY:

Le coût est de $28\,000\,$ €: la Communauté de Communes CCRM participe à hauteur de $20\,000\,$ €, la SDA $3000\,$ €. La Commune de Billy demande à partager le solde soit $5000\,$ € entre les $15\,$ Communes participantes soit $335\,$ €. Monsieur POTHET est contre. Pas à cause de la Commune de Billy mais du Conseil Départemental qui ne participe pas. La plupart des collègues Maire sont de son avis. Après délibération il est décidé d'attendre $1\,$ mois avant de prendre une décision. Monsieur POTHET indique que chaque Commune doit réaliser $1\,$ stand.

- Salon de peinture : Mme CLEMENT indique qu'il aura lieu le 30 avril. Pour le moment 16 exposants se sont inscrits. Elle souhaiterait savoir qui du Conseil Municipal sera présent : Mme CLEMENT, Mme PICARD, Mme LINTE, M FERRE
- Le tableau des permanences électorales pour les élections présidentielles a été fixé.
- La borne pour les voitures électriques sera implantée courant mars place de la poste.

- Mme CLEMENT informe le Conseil Municipal que le séjour à la Neige à Pralognan des enfants de CM2 s'est déroulé du 18 au 25 février 2017. Pour limiter les frais de transport les enfants ont été accompagnés par Denis et Mme Clément avec le Car communal jusqu'à Tours. 17 enfants ont participé dont 2 enfants de Lassay. Les enfants étaient très contents de leur séjour qui s'est bien passé.
- M. FOUCHER a reçu un courrier de Mme AUBUGEAU et M. CIZEAU au sujet de la possibilité de réaliser un aménagement de sécurité route de Veilleins et la Badanière. M. POTHET indique qu'une réponse écrite a été faite. Une étude est prévue pour 2018. Cette année l'aménagement de sécurité concerne la route de Lassay et la route de Fontaine. Il restera la route de Veilleins en 2018.
- M. FERRE ainsi que M. MARION prennent la parole au sujet du Syndicat de Vidéo protection. : M. Ferré précise que le Syndicat a 4 ans. La participation s'élève à 1500 €. Aujourd'hui le contrat est en cours de renouvellement et la participation serait 3 fois plus élevée. Entre 4000 € et 6000 € par an et par Commune.
 Il souhaiterait avoir le sentiment du Conseil municipal car si les Communes ne s'engagent pas le syndicat sera dissous.

Ce qui intéresse la gendarmerie ce sont les caméras qui sont placées sur les grands axes et non l'ensemble des caméras des Communes.

Le Conseil Municipal est d'accord avec son analyse. M. DEBOUZY indique qu'il est préférable de consacrer ces 6000 € dans l'implantation de nouvelles caméras.

La séance est levée à 20 h 45